



COMMUNE DE XERTIGNY

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal en date du 17 Mai 2018

Présents : ADAM Manuela, ALEXANDRE René, BECKER François, BLOSSE Anne, BOISSONNET Annie, CERVONI Anélène, GUEDES Jérôme, LAPOIRIE André, LAVE Michel, MARCOT Véronique, MICHEL Dominique, PERONA Emmanuelle, PLAYOULT Brigitte, ROBERT Daniel, THIEBAUT Michaël, TISSERANT Gérard, VALENTIN Denise, VANCON Nicolas, VUILLEMIN Sébastien.

Pouvoirs : AMYOT Claude à ROBERT Daniel, PIERREL Christian à ALEXANDRE René.

Absents : HOUILLON Nathalie

Monsieur Jérôme GUEDES a été élu secrétaire de séance.

Malgré le respect de la procédure relative aux biens sans maître, ainsi que des délais règlementaires existants, Mme le Maire propose d'ajourner à une séance ultérieure la délibération d'incorporation desdits biens inscrite à l'ordre du jour, suite à la prise de connaissance la veille d'éléments nouveaux à ce sujet. La proposition est validée à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Aménagement du Centre-Ville – Avenant à la Convention de Mission d'Accompagnement à la Maîtrise d'Ouvrage avec le CAUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération n°01/2017 du 25 Janvier 2017 portant signature d'une convention de mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le CAUE pour une durée d'un an,

Mme le Maire rappelle que les élus du Conseil Municipal ont confié au CAUE, par délibération en date du 25 Janvier 2018, une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour accompagner la commune pendant 1 an dans la définition de ses actions d'amélioration du cadre de vie, et notamment la réflexion autour de l'aménagement du centre-ville. Elle rappelle que la réflexion porte essentiellement sur l'aménagement de plusieurs rues (rue du Général Leclerc, rue Demangel et notamment réflexion sur l'après Stop Bar, rue du Canton de Firminy, Place Michel Bidaud, le carrefour et la sortie du parking de La Poste, etc...), mais aussi la restructuration de l'immeuble de la Salle des Fêtes pour y développer un projet de Médiathèque.

Aujourd'hui, les missions confiées n'étant pas encore terminées, il est proposé de prolonger l'action du CAUE en signant un avenant à la convention, sans incidence financière, et ainsi de repousser le délai de réalisation de la mission au 31 Décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer l'avenant à la convention avec le CAUE, ainsi que toutes pièces, de nature administrative ou technique, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Centre de Loisirs Sans Hébergement et Camps Ados – Organisation et Fixation des Tarifs

Considérant le travail de la Commission Jeunesse, Vie Scolaire et Péri-scolaire, qui s'est réunie le 11 Mai 2018 et a étudié les différentes propositions des prestataires et défini les tarifs à appliquer,

CENTRE AERE

Mme le Maire propose, comme chaque année, de reconduire la mise en place d'un centre aéré sur la commune.

A l'issue de la consultation effectuée auprès des prestataires, il a été décidé cette année de **faire appel à l'Association Sportive et Culturelle d'Hadol-Dounoux**, qui gère, pour rappel, les Nouvelles Activités Péri-scolaires pour le compte de la commune depuis Avril 2016.

Elle donne connaissance des conditions de déroulement de cette opération :

- o L'ASC organisera **du 9 Juillet au 3 Août 2018** un accueil multisite chaque jour sur Xertigny (et Hadol) pour l'ensemble des enfants des communes de Xertigny, Hadol, Dounoux, Dinozé et Uriménil.
- o L'accueil de loisirs sera ouvert cette année aux enfants **dès 3 ans et ce jusqu'à 15 ans.**
- o Les enfants inscrits seront **obligatoirement demi-pensionnaires (le coût de la journée par enfant incluant d'office le prix de cantine).**
- o Une garderie de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 17h30 sera directement assurée par les animateurs du centre.
- o Une garderie complémentaire sera effectuée par leurs soins, moyennant un supplément de 2 € par famille de 17h30 à 19h00.

Mme le Maire explique que l'ASC d'Hadol-Dounoux propose un prix journée à hauteur de 13 € ou 16 € par journée suivant les quotients familiaux et incluant, pour rappel, d'office la cantine.

Il est proposé, comme chaque année, de prendre une partie en charge par la commune pour les enfants xertinois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et à l'unanimité, donne son accord pour l'organisation d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement, autorise Mme le Maire à signer la convention avec l'Association Sportive et Culturelle d'Hadol-Dounoux et fixe les tarifs suivants en cas d'inscription :

CLSH 2018	Xertinois			
	Prix Journée		Avantage à la Semaine	
	Quotient Familial Inf à 800	Quotient Familial Sup à 800	Quotient Familial Inf à 800	Quotient Familial Sup à 800
Montant Pris en Charge par la Ville de Xertigny	3,00 €	3,00 €	15,00 €	15,00 €
Prix Journée par Enfant / Par Jour	10,00 €	13,00 €	50,00 €	55,00 €

CAMPS ADOS

Mme le Maire précise que seule une jeune est partie en Camps Ado en Corse à Figaretto l'année dernière. Les tarifs proposés par la Ligue de l'Enseignement cette année reste du même ressort, cette dernière ne pouvant plus bénéficier, suite aux réorganisations territoriales, des mêmes subventions que les années précédentes.

La Commission Jeunesse a donc étudié les propositions formulées par les autres prestataires. Afin de proposer des séjours plus abordables et ainsi pouvant bénéficier à plus de jeunes, il a été décidé de retenir les propositions formulées par l'ASC d'Hadol-Dounoux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et à l'unanimité, donne son accord pour l'organisation de deux séjours ados, ouverts de 8 à 17 ans et fixe les tarifs suivants :

LANGUEDOC-ROUSSILLON Du 5 au 12 Août 2018 (5 jours)	Coût du Séjour	Prise en Charge par la Ville de Xertigny	Coût Résiduel par Enfant pour la Famille
	573,08 € si 50 enfants 668,47 € si 30 enfants	103,08 € si 50 enfants 198,47 € si 30 enfants	470 €

CAMPING A SAULXURE SUR MOSELOTTE Du 16 au 20 Juillet 2018 (5 jours)	Coût du Séjour	Prise en Charge par la Ville de Xertigny	Coût Résiduel pour la Famille
	140 €	40 €	100 €

CMJ – Détermination des Tarifs de la Régie

Vu la Délibération n° 24/14 du 28 Mars 2014 autorisant Mme le Maire à créer régies comptables et l'Arrêté n°34/2018 du 20 Avril 2018 créant la régie de recettes « Gestion du Conseil Municipal des Jeunes »,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'arrêter les tarifs applicables dans le cadre de la régie suscitée,

Mme le Maire rappelle qu'une régie de recettes dite « Gestion du Conseil Municipal des Jeunes » a été créée récemment afin d'améliorer la gestion des actions menées par les jeunes élus en distinguant officiellement les recettes perçues. Elle propose aux élus de formaliser, dès à présent, les tarifs applicables dans ce cadre (entrées aux manifestations, vente de petite restauration et de produits dérivés).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants :

I/ ENTREES AUX MANIFESTATIONS

- 1 € ou 2 € le prix d'entrée aux manifestations du Conseil Municipal des Jeunes (aussi bien la Soirée Halloween, la Chasse aux Œufs, ainsi que tout évènement créé et supporté par le CMJ) ;
- 5 € à 20 € le prix d'entrée à certaines manifestations particulières (marche gourmande par exemple).

II/ PETITE RESTAURATION

- Boissons Non-Alcoolisées : 2 €, 1,50 € ou 1 € le cas échéant (au verre, à la canette ou à la bouteille) ;
- Boissons Alcoolisées (vendues uniquement par les bénévoles adultes du CMJ aux adultes) : 2,50 € ou 3 € le cas échéant ;
- Gobelet Réutilisable « Greencup » : 1 €
- Mets Sucrés ou Salés : 1,50 €, 2 €, 2,50 € ou 3 € le cas échéant, suivant ce qui pourra être proposé par les jeunes du CMJ ;

III/ VENTE DE PRODUITS DERIVES

- 2 € ou 3 € la vente d'un produit le cas échéant, suivant ce qui pourra être proposé par les jeunes du CMJ.

Domaines – Echange de Terrain LEMIGNON-ABRIET / Commune

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Mme le Maire explique que la collectivité a l'opportunité d'échanger une bande de terrain avec la famille LEMIGNON-ABRIET en vue de sécuriser le carrefour entre la RD12 et la Voie Communale n°117 (prolongement du Chemin de Blanchefontaine). Il est proposé à cet effet de céder, à titre gracieux, une partie de la Voie Communale n°117 d'une superficie de 79 m², qui serait répercutée sur une partie de la parcelle CH273 p appartenant à la famille LEMIGNON-ABRIET d'une superficie de 106 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate la désaffectation à l'usage direct du domaine public communal de l'emprise constituée par la partie de la Voie Communale n°117 à céder d'une superficie de 79 m², approuve le déclassement du domaine public communal de ladite partie de la Voie Communale n°117, accepte l'échange entre la famille LEMIGNON-ABRIET et la Commune de Xertigny, soit l'échange entre l'emprise de 79 m² sur la Voie Communale n°117 et l'emprise de 106 m² sur la parcelle CH 273p, dit que l'échange se fera sans soulte, autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes afférents à cette opération et précise que les frais de géomètre seront à la charge de la commune et les frais d'acte de notaire à la charge de la famille LEMIGNON-ABRIET.

Finances - Subvention Exceptionnelle à l'Association US Memory Grand Est

Mme le Maire explique que le Conseil Municipal des Jeunes aimerait parrainer la tombe d'un soldat au Cimetière Américain du Quéquément dans un but de participer au devoir de mémoire.

Elle propose que la collectivité s'associe à cette initiative par l'adhésion nécessaire à l'association US Memory Grand Est France. Une participation libre est demandée par adhésion, il est proposé à cet effet de verser 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 50 € l'association US Memory Grand Est et précise que les crédits sont inscrits au budget.

Intercommunalité - Demandes d'Adhésion au SMIC

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de Xertigny du mail de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges en date du 4 Avril 2018 les invitant à se prononcer sur l'adhésion de la Commune d'Etival-Clairefontaine, du Syndicat Intercommunal Jussarupt, Herpelmont et Laveline devant Bruyères, ainsi que le Syndicat d'Assainissement Non-Collectif audit Syndicat en date du 13 Février 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les demandes d'adhésion précitées et approuve la Délibération n°06/2018 du SMIC en date du 13 Février 2018.

SDEV – Délégation de la Compétence Eclairage Public

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges approuvés par arrêté préfectoral n° 199/2018 du 8 Mars 2018,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par Délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 6 Décembre 2017,

Mme le Maire explique que les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) prévoit trois possibilités pour les communes en matière de compétence « éclairage public » :

- ne pas déléguer la compétence,
- déléguer l'investissement au SDEV en conservant la gestion de la maintenance du réseau,
- déléguer l'intégralité des compétences, comme c'est le cas actuellement.

Elle précise qu'il est demandé aux communes adhérentes de délibérer sur le sujet avant le 31 Mai 2018. A la demande de certains Maires, un rapprochement a été opéré entre la Communauté d'Agglomération d'Epinal et le SDEV afin d'envisager une éventuelle alternative pour les communes à la délégation de la compétence « éclairage public » au SDEV. Par courrier en date du 14 Mai 2018, le Président de la CAE a envoyé un courrier à l'ensemble des communes membres précisant qu'au vu du court délai, aucune proposition ne pourrait être formulée par l'agglomération. Aussi, sans autre alternative et afin de conserver un service public optimal, Mme le Maire propose de conserver le fonctionnement actuel de la collectivité auprès du SDEV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de déléguer l'ensemble des compétences, dont la compétence optionnelle « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022.

SDIS – Signature d'une Convention de Prise en Charge d'Enfants pendant le Temps Périscolaire

Vu les Délibérations n°130/08 du 22 Novembre 2008 fixant les tarifs de garderie communale et n°75/15 du 10 Septembre 2015 fixant les tarifs de cantine périscolaire,

Mme le Maire explique que, dans un but de faciliter la disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires, par ailleurs parents d'élèves scolarisés sur la Commune de Xertigny, il est proposé aujourd'hui de signer une convention de partenariat avec le SDIS.

Cette dernière permettra ainsi la prise en charge par les services communaux, pendant les plages horaires du périscolaire (cantine et garderie), et ce exclusivement aux horaires officiels, en dernière minute des enfants scolarisés des sapeurs-pompiers volontaires. En fin d'année scolaire, un état des frais engagés à ce titre par la collectivité sera ensuite transmis au SDIS des Vosges, qui se chargera de déduire ces sommes au montant de la contribution communale annuelle due au SDIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la convention de prise en charge d'enfants de sapeurs-pompiers pendant le temps scolaire aux conditions précitées et détaillées dans la convention entre le SDIS et la Commune de Xertigny et autorise Mme le Maire à la signer, ainsi que tout document y afférent.

Tourisme - Signature d'une Convention de Partenariat avec l'OT d'Epinal pour la Tenue de Visites Théâtralisées dites l'Histoire en Marche

Mme le Maire rappelle qu'au 1er Janvier 2017 la compétence « Promotion du Tourisme, dont la création d'Offices de Tourisme (OT) » a été transférée aux intercommunalités, synonyme pour Xertigny, de la transformation de son OT communal en un Bureau d'Information Touristique (BIT), rattaché à l'OT d'Epinal.

L'Histoire en Marche à Xertigny, dont le concept a été acheté par la collectivité en 2015, fait depuis régulièrement partie des animations estivales proposées par l'Office de Tourisme à la population et aux visiteurs.

Cette année encore, cette balade théâtralisée sera de nouveau proposée les Samedis 23 Juin, 7 et 21 Juillet, 4 Août, 1^{er} et 15 Septembre. En raison du transfert de compétences, il nous est proposé de signer une convention de partenariat avec l'OT d'Epinal, la Ville de Xertigny et les prestataires chargés de réaliser les visites en vue de définir les modalités et conditions de collaboration. Mme le Maire explique qu'à cet effet, l'OT d'Epinal sera notamment chargé de commercialiser, assurer la promotion des visites et la préparation du goûter aux saveurs locales et la Ville de Xertigny de l'entretien du parcours et de la communication sur ses supports de communication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la convention de partenariat proposée entre l'OT d'Epinal, la Ville de Xertigny et MM. Mansuy VALENTIN et Dominique HANCKE et autorise Mme le Maire à la signer.

Autres - Signature de la Convention de Passage de la Liaison Aéro-Souterraine Bains-Pouxoux

Mme le Maire explique que, suite à l'enquête publique parue fin Mars 2018 concernant le dossier de Déclaration d'Utilité Publique du projet de liaison souterraine entre le poste de La Vôge les Bains et Uriménil, il apparaît désormais nécessaire de signer une convention de servitudes avec le RTE (Réseau de Transport d'Electricité) afin d'autoriser notamment le RTE à établir à demeure une liaison électrique souterraine sur une longueur d'environ 13 mètres, ainsi qu'une liaison de télé-information sur le chemin rural n°88 situé au lieu-dit Fauquemont.

Après lecture par Mme le Maire de la convention proposée par RTE aux propriétaires des terrains concernés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document ou pièce y afférent et précise qu'une indemnité compensatrice de 150 € sera versée à la commune.

Autres – Tirage au Sort pour le Jury d'Assises 2019

Vu la Loi n°78-788 du 28 Juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et notamment son article 261-1 2^{ème} alinéa,

Vu le Code de Procédure Pénale et l'Arrêté Préfectoral n°955/2018 du 10 Avril 2018,

En application des dispositions des articles 259 et 260 du Code de Procédure Pénale, Monsieur le Préfet des Vosges a pris un arrêté fixant la répartition par commune, en fonction de la population, du nombre de jurés d'assises attribué au Département pour 2019, soit 2 jurés pour la Commune de Xertigny.

Mme le Maire précise que cette désignation fera l'objet d'un premier tirage au sort effectué de manière publique au sein de chaque commune à partir de la liste électorale. Pour Xertigny, le nombre de jurés à désigner est de 6, soit le triple du nombre de jurés fixés par

arrêté préfectoral qui seront finalement retenus. Le tirage au sort se fera selon les modalités suivantes : un conseiller effectuera un tirage dans la boîte prévue à cet effet et donnera le n° d'électeur.

Ne peuvent être jurés les personnes qui n'ont pas atteint 23 ans. En conséquence, tout nom tiré au sort et correspondant à une personne née après le 31 Décembre 1995 devra automatiquement être rejeté et remplacé par un nom tiré de nouveau au sort.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la liste des 6 noms tirés au sort désignées ci-dessous :

N°	N° d'Ordre Général	NOM	PRENOMS
1.	307	CAUBE	Elodie Denise Paule
2.	1467	ORIEL	Kelly
3.	241	BOUTELLIEZ	Yves
4.	2	ABGRALL	Erwan
5.	1781	SUDUL/MOINE	Justyna Jadwiga
6.	766	FRENOT/PAQUIN	Josette

Le Conseil Municipal décide d'avertir les 6 personnes désignées et autorise Mme le Maire à transmettre cette liste au Tribunal de Grande Instance.

Domaines – Institution d'une Concession de Captage de Source

Mme le Maire expose que Mme Corinne JEANDIN possède une fontaine sur sa propriété alimentée par une source située en Forêt Communale de Xertigny sise sur la parcelle forestière 31. Cet état de fait a justifié en 2014 la mise en place pendant 9 ans d'une concession de captage de source, avec un passage de canalisation sur 16 ml.

Mme JEANDIN est actuellement en instance de vente de sa propriété située au 25 Les Granges Richard. La convention de concession, qui court jusqu'au 31 Décembre 2022 ne peut être transmise à l'acquéreur, cette dernière étant strictement personnelle. Il convient donc à cet effet d'instituer une nouvelle convention de captage de source au nom du nouvel acquéreur : Mme Nathalie PELISSARD. Pour rappel, les travaux, l'instruction du dossier et la rédaction de la convention seraient confiés à l'Office National des Forêts. Ce contrat donnera lieu à une redevance annuelle forfaitaire, ainsi qu'au règlement de frais de dossiers.

Mme le Maire propose l'adoption du principe de la convention de captage et les modalités comme exposées précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que les frais d'instruction du dossier seront à charge de Mme PELISSARD, dit que les tarifs applicables à la présente convention seront ceux de 2018 applicables en forêt domaniale, précise que la convention s'appliquera à compter du 1er Janvier 2019 pour une durée de 9 ans révisable tous les 3 ans, attribue à l'Office National des Forêts la responsabilité de rédiger la convention, et l'autorise à prendre tous actes pour en faire respecter l'application et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR MME LE MAIRE AU CONSEIL

Informations sur les Délégations au Maire :

- **Marchés à Procédure Adapté :**

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Woodies - Plateaux des Tables Extérieurs	CAPREAL	438,68 €
Woodies - Réassortiment de Linge de Lit	LINVOGES	540,68 €
Panneaux de Signalisation Voirie	SIGNAUX GIROD	4 773,08 €
Pompe Doseuse	ARROSAGE DIFFUSION	598,33 €
Travaux en Forêt Communale	PIRASTU	4 762,31 €

- **Consultation en Cours :**

- Acquisition d'une nouvelle Imprimante Multifonction pour la Mairie
- Acquisition d'une Balayeuse pour le Service Technique

- Maîtrise d'Œuvre pour la Réhabilitation Complète de la Rue Principale de Rasey
- Maîtrise d'Œuvre pour le Programme de Voirie 2018-2019

Travaux en Cours :

- **Travaux de la Maison des Associations :** les travaux continuent à avancer progressivement, les travaux de toiture sont désormais finis, les réseaux et l'alimentation sont mis en place pour l'intervention des futurs corps de métiers.
- **Travaux de Mise en Accessibilité de la Mairie :** les travaux continuent avec les finitions de la mise en place d'une cage d'ascenseur accessible PMR et permettant de relier les étages du Château.
- **Travaux du Programme de Voirie 2017/2018 :** les travaux ont repris, l'entreprise va prochainement s'atteler aux routes prévues dans la section de Rasey.
- **Travaux de Réhabilitation des Réservoirs d'Eau Potable :** les travaux ont officiellement débuté le 12 Avril par le lancement de la réhabilitation du réservoir dit Chapuis / les réunions de chantier ont lieu le lundi après-midi.

Divers :

- **Nom du Gîte « Il Etait Un Arbre » :** à l'issue d'un vote à bulletin secret, c'est le nom « L'Ecrin » qui est retenu à la majorité des voix pour la dénomination du nouvel gîte insolite disponible à la location sur l'aire de loisirs des Woodies.
- **Extension de la Maison de Santé :** plusieurs rencontres ont eu lieu entre les professionnels de la Maison de Santé, qui disposent d'un nouveau référent administratif (M. KUNTZ), l'ARS, le Cabinet SCHLEGEL (maîtrise d'œuvre) et les élus.
- **Confrérie des Pissenlits :** pour information, suite à l'AG Extraordinaire convoquée le Samedi 12 Mai, les membres ont décidé de dissoudre l'association.
- **Fête Foraine :** les dates retenues seraient celles du week-end du 21 et 22 Juillet, suite à la demande de La Musique La Vôge pour l'organisation du vide-grenier / une réunion de préparation a été fixée au 24 Mai à 20h00 avec les Forains.
- **Personnel Communal :** suite à la consultation lancée fin 2017, la nouvelle Assistante de Gestion des Ressources Humaines, Mme Pascale GERARD, est arrivée à son poste par voie de détachement le Mercredi 2 Mai. Elle sera présentée à l'ensemble du Conseil Municipal lors du Conseil de Juin.
- **Semaine Fédérale :** une réunion d'information à destination des bénévoles sera organisée le Vendredi 1^{er} Juin à 20h00 / les inscriptions restent ouvertes en Mairie à toute personne qui souhaiterait s'investir lors de l'évènement / en plus des associations et élus qui s'investissent dans la décoration, un groupe de NAP de l'Ecole Primaire du Centre, encadré par Julie AIZIER, agent communal, participera également à la décoration des vélos qui seront mis à l'honneur lors du 5 Mai.
- **Subvention : Programme de Voirie 2018 (23 400 € attribués par le Conseil Départemental).**

Agenda :

- 18 Mai : Cérémonie de Citoyenneté et des Méritants
- 20 Mai : La Téméraire
- 24 Mai : Réunion de Préparation pour la Fête Foraine
- 25 Mai : Réception de la Gendarmerie pour le Gendarme Vincent THOREZ
- 25 Mai : Cérémonie des Nouveaux Nés du CCAS
- 28 Mai : Commission Bâtiment
- 29 Mai : Réunion Maison des Associations
- 30 Mai : Inauguration du PRM de Xertigny
- 31 Mai : Réunion sur les Sentiers Pédestres – FFR, Xertigny en Transition et Commission Sport
- 1^{er} Juin : Réunion des Bénévoles de la Semaine Fédérale
- 13 Juin : Matinée Vitrine de la FREDON à Xertigny
- 14 Juin : Réunion CAE de Secteur Ex-C2VRM
- 16 Juin à 18h00 : Cérémonie du 18 Juin
- 22 Juin : Réunion Cantonale du Département à Xertigny
- 22 Juin : Lancement Officiel de la Revitalisation des Bourg-Centres
- 27 Juin : Vernissage du CEL
- Prochain CM : 28 Juin

A Xertigny, le 24 Mai 2018

Mme Véronique MARCO
 Maire de Xertigny

